

## Handicap : Le FIPHFP et la Caisse des Dépôts s'engagent de nouveau pour l'emploi des personnes en situation de handicap

Paris, le 12 octobre 2021

La Caisse des Dépôts et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) ont signé ce jour une nouvelle convention pour la période 2021-2023 en présence de Éric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national du FIPHFP, Marc Desjardins et le Docteur Michel Busnel, respectivement directeur et rapporteur du Conseil scientifique du FIPHFP.

Une société inclusive est une société qui s'adapte pour prôner un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous, et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie.

Au titre de cet engagement, la Caisse des Dépôts a signé en janvier 2021 un nouvel accord handicap avec l'ensemble des partenaires sociaux pour les années 2021 – 2023, et souhaite poursuivre son partenariat avec le FIPHFP afin de solliciter son expertise et son concours financier au déploiement des actions envisagées.

Pour les trois années à venir et dans le complet prolongement de l'accord handicap 2017-2020, les axes retenus visent à :

- renforcer la dynamique de recrutement et d'intégration des personnes en situation de handicap ;
- optimiser et développer les dispositifs de maintien dans l'emploi et la qualité des conditions de travail en relevant notamment les enjeux d'accessibilité numérique et bâimentaire en vue de compenser les conséquences induites par le handicap ;
- renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le développement de leurs compétences, la construction et le déroulement de leur parcours professionnel ;
- sensibiliser et former les collectifs de travail à la thématique du handicap ;
- renforcer la sensibilisation du handicap invisible.

La Caisse des Dépôts travaille à la mise en place de la plateforme « Mon Parcours Handicap » dans le cadre de la politique handicap nationale et souhaite porter et approfondir en son sein une politique d'emploi et une organisation toujours plus ouverte en faveur des personnes en situation de handicap.

Elle s'inscrit par ailleurs résolument dans une démarche d'amélioration continue s'appuyant sur l'implication et l'intelligence collectives afin de tendre vers « l'excellence » dans sa politique handicap.

Parce que la Caisse des Dépôts est un acteur impliqué sur le champ de la lutte contre les fractures sociales, parce qu'elle incarne cette responsabilité sociale dans ses missions et ses actions, elle se doit plus encore de s'affirmer comme un employeur des plus engagés, soucieux d'offrir aux personnes en situation de handicap des perspectives d'emploi et de parcours professionnels, dans un environnement de travail inclusif et adapté.

---

### **À propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

#### **Contact presse**

##### **Caisse des Dépôts**

Charlotte Pietropoli – 06 71 10 91 34 – [service.presse@caissedesdepots.fr](mailto:service.presse@caissedesdepots.fr)

 | [in](#) | [f](#) |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)

### **A propos du FIPHFP**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi légal dans la Fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2020.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

#### **Contact presse**

Léa Valleix – 06 30 69 50 16 – [lea.valleix@tbwa-corporate.com](mailto:lea.valleix@tbwa-corporate.com)

@FIPHFP